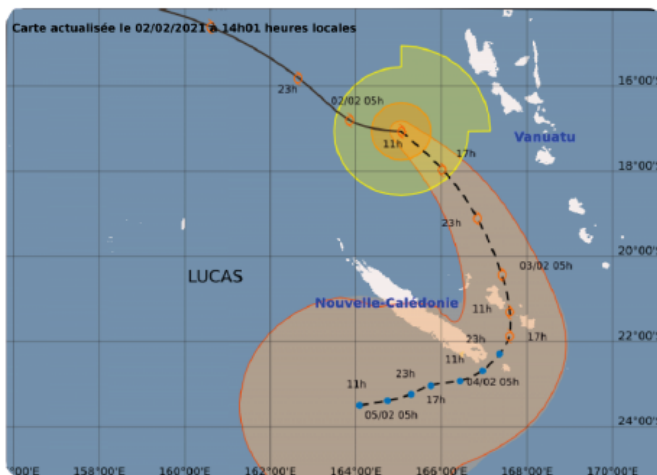


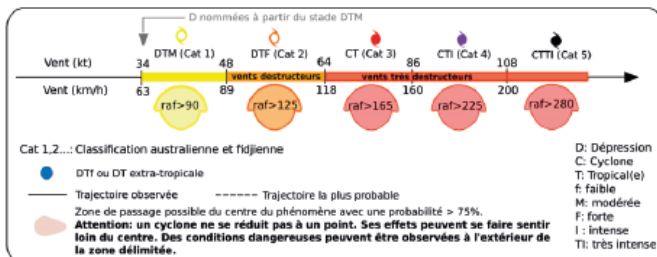
Flash sécurité : Dépression tropicale forte LUCAS

Evolution des alertes cycloniques - Situation à 12 heures - mardi 2 février 2020

dépression tropicale forte LUCAS Trajectoire observée et prévue



La prochaine carte concernant ce phénomène sera établie le 02/02/2021 à 20:00 heures locales.



Pour toute information complémentaire :
- sur le phénomène et ses conséquences météorologiques : www.meteo.nc ou 36 67 36 (62.25 XPF TTC/min)
- sur les niveaux d'alertes par commune et les consignes de

toute reproduction est interdite sans l'accord de Météo-France.
Direction interrégionale de Météo-France en Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna



Source Météo France Nouvelle Calédonie

L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée ce jour :

• **A 12h00** sur les communes d'Ouvéa, Lifou, Maré, Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Kouaoua, Canala, Thio et Yaté ;

• **A 20h00** sur les communes de l'île des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Farino, Sarraméa, Moindou, Bourail et Poya. La préalerte cyclonique est maintenue sur le reste de la Nouvelle-Calédonie.

L'alerte cyclonique de niveau 2 est susceptible d'être déclenchée ce jour à compter de 20h00 sur les îles Loyauté avec un arrêt de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale effectif à compter de 2 heures avant le passage estimé en niveau 2.

Le passage éventuel de l'alerte cyclonique de niveau 2 sur les autres communes de Nouvelle-Calédonie sera communiqué en fin de journée.

L'ensemble de la population est invité à rester vigilante et à faire preuve de prudence au regard de la dégradation des conditions météorologiques dans les prochaines 48 heures.

Flash sécurité : Dépression tropicale forte LUCAS

**L'ALERTE CYCLONIQUE :
POUR BIEN LA COMPRENDRE,
COMPTEZ JUSQU'À 2 !**

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
→ *Soyez attentifs !*

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
→ **PROTÉGEZ-VOUS !**

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
→ **PRÉPAREZ-VOUS !**

PHASE DE SAUVEGARDE :
cyclone passé
→ *Restez vigilants !*

TOUTES LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE
CYCLONIQUE SUR www.gouv.nc



CONSIGNES POUR CHACUNE DES 4 PHASES :

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche
→ *Soyez attentifs !*

La pré-alerte cyclonique est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie. La population est alors invitée à suivre l'évolution du phénomène, à prendre les mesures élémentaires de protection et à écouter attentivement les consignes diffusées.

ALERTE 1 CYCLONE
DANS MOINS DE 18H
→ **PRÉPAREZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 18 heures. L'alerte cyclonique implique l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale à l'exception de celles concourant directement à la sécurité des populations ou au maintien de l'ordre public.

ALERTE 2 CYCLONE
DANS MOINS DE 6H
→ **PROTÉGEZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures. L'alerte cyclonique de niveau 2 implique l'interdiction totale de circuler, à l'exception des véhicules et des personnes concourant directement à la sécurité des populations ou du maintien de l'ordre.

Dès le déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 2, la population doit obligatoirement rester confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

PHASE DE SAUVEGARDE :
cyclone passé
→ *Restez vigilants !*

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène cyclonique et concerne les communes placées précédemment en alerte cyclonique de niveau 2. La phase de sauvegarde indique que tout danger n'est pas encore écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes éventuelles d'objets ou à la présence de conducteurs électriques tombés au sol.

Flash sécurité : Dépression tropicale forte LUCAS

Consignes en cas de préalerte cyclonique :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Faire le plein de carburant des véhicules.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...).
- Élaguer les arbres à proximité des habitations.
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches.
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.

Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 1 :

- Faire le choix d'un hébergement de proximité en cas d'un trop grand éloignement du domicile ;
- Démonter les installations aériennes, échafaudages... ;
- Faire le plein de carburant des véhicules ;
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité ;
- Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile ;
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...) ;
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature ;
- Rejoindre les lieux de résidence ;
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir ;
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale ;
- Abriter les animaux domestiques ;
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées ;
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination...) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.

Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 2 :

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé ;
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics mis à disposition par les mairies ;
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées ;
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués ;
- Repérer les endroits les plus résistants du local, s'y tenir et se protéger, si la situation se dégrade ;
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit ;
- Être attentif au risque d'inondation ;
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques ;
- Attendre impérativement la fin de l'alerte de niveau 2 pour sortir de son habitation.

Plus d'informations :

La sécurité civile : <https://securite-civile.nc/>; La météo sur le site <http://meteo.nc/>; Service HSE de l'UNC (29 00 42 ou hse@unc.nc).